

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 28 Janvier 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

18

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY - A. ZERKAL - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE  
- M. SOILIH - M. AUBRY - C. MABANZA - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés :

8

S. BELLAHMER représentée par Y. LE BRIAND - P. LOUISSON représenté par D. ATIG -  
A. QAROUACH représenté par C. MABANZA - Y. BOUKANTAR représenté par C.  
TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - G. BAGAVANE représenté par S.  
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par M. AUBRY - S. GHENAIM représentée par E.  
ETE

Absent Excusé :

1

K. OUKBI.

Absents :

8

P. TROADEC - C. RENKLICAY - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D.  
DIARRA - G. BINOIS - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL - 2019 - 005 : « Adoption d'un protocole transactionnel entre la Ville et certains gardiens bénéficiant d'un logement de fonction ».**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

**Vu** la délibération en date du 17 décembre 2015 qui fixe la liste des emplois communaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune au titre des exercices 2011 et suivants, présenté en conseil municipal le 19 novembre 2018,

**Vu** l'accord des agents sur les termes du projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération ;

DEL – 2019 - 005

**Vu** ledit projet transactionnel ;

**Vu** l'avis de la Commission Ressources ;

**Délibère,**

**Décide,** le versement d'une indemnité transactionnelle aux agents suivant :

- M. René RAFFIN :	2 101 €
- M. Robert MORANCI :	2 059 €
- M. Jean Roland ORY :	2 822 €
- M. Jean Patrick Ory :	2 430 €
- M. Redouane ZINE :	2 605 €

**Accepte,** les termes du protocole transactionnel susvisé, établi entre la Commune de Grigny et chacun des agents,

**Autorise,** Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel.

**Dit,** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote :            *Pour : 24*  
                         *Contre : 2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

30 JAN. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 30 JAN. 2019